



ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 2023-363
Du 14 décembre 2023

Portant évaluation comportementale d'un
chien ayant commis plusieurs attaques sur
d'autres animaux

Dans l'agglomération de Valdahon

Le maire de la commune du Valdahon,

- Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6,
- Vu** le code rural pris en son article L 211-19-1
- Vu** le code rural pris en son article L 211-14-1
- Vu** l'arrêté n° 2016-11-07-001 du préfet du DOUBS, en date du 07 novembre 2016 dressant, pour le département du DOUBS, la liste des vétérinaires habilités à pratiquer l'évaluation comportementale prévue au II de l'article L.211-13-1 du code rural
- Vu** le numéro d'identification du chien fournis par la clinique vétérinaire du Val de Valdahon
- Vu** le fichier d'identification ICAD
- Vu** les déclarations verbales de M. Menou Yohan

CONSIDERANT que le chien nommé ZEUS de type morphologique Husky portant le numéro d'identification 250 26 96 99 50 02 38 appartient à M. Yohan NEMOU demeurant 31 rue des tilles à Valdahon.

CONSIDERANT que le chien ZEUS nommé ZEUS de type morphologique Husky portant le numéro d'identification 250 26 96 99 50 02 38 a notamment commis une attaque sur des caprins, le 01 décembre 2023 dans l'agglomération de Valdahon.

CONSIDERANT que le chien ZEUS nommé ZEUS de type morphologique Husky portant le numéro d'identification 250 26 96 99 50 02 38 a notamment commis plusieurs attaques sur différents poulaillers, le 10 décembre 2023 dans l'agglomération de Valdahon.

CONSIDERANT que les attaques répétées du chien ZEUS, de type morphologique Husky portant le numéro d'identification 250 26 96 99 50 02 38, sont de nature à porter un trouble à l'ordre public.

CONSIDERANT que le chien ZEUS, de type morphologique Husky portant le numéro d'identification 250 26 96 99 50 02 38, compte tenu de ses modalités de garde représente un danger pour autrui.

CONSIDERANT que M. Yohan Menou déclare être le propriétaire du chien ZEUS, de race Husky portant le numéro d'identification 250 26 96 99 50 02 38

Sur proposition de Madame le Maire ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le chien ZEUS de type morphologique Husky, numéro d'identification 250 26 96 99 50 02 38, appartenant à M. Yohan MENOUEUR demeurant 31 rue des tilleuls 25800 VALDAHON, sera soumis à une étude comportementale pour déterminer son degré de dangerosité.

Cette étude comportementale sera réalisée à compter de la notification du présent arrêté, au propriétaire de l'animal sus mentionné par un vétérinaire agréé par la préfecture du Doubs.

L'évaluation comportementale devra être réalisée dans un délai de 3 semaines à compter du jour de la notification du présent arrêté.

La Police Municipale de Valdahon, sera informée, dès sa réalisation des résultats de cette étude.

ARTICLE 2 : Les frais afférents à la réalisation de cette étude comportementale restent dans leur intégralité à la charge de M. Yohan MENOUEUR, propriétaire déclaré de l'animal.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut être déféré devant le tribunal administratif de Besançon dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification

ARTICLE 4 : Madame le Maire de la commune du Valdahon,
Madame la Directrice Générale Des Services de la ville de Valdahon
Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie du Valdahon,
Monsieur le Chef de Service de la Police Municipale de Valdahon

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait au Valdahon, le 14 novembre 2023

Le Maire



Sylvie LE HIR